

EASYMONNERET

- Numéro 1 de la formation 2 roues en France -

Offre spéciale : 150 € au lieu de 260 € !

Nombre de places limité ! Offre réservée aux possesseurs de Yamaha.

1. BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE DE PERFECTIONNEMENT YAMAHA - Niveau 1

A retourner rempli et signé au 7 Route de la Reine - 92100 Boulogne - 06.27.13.00.94

ETAT CIVIL

NOM PRENOM
ADRESSE
VILLE CODE POSTAL
TEL FAX MAIL
DATE DE NAISSANCE

MODELE DE LA MOTO (ou de la dernière utilisée).....

ETES VOUS LICENCIÉ F.F.M. ?
DATE D'OBTENTION DU PERMIS N° DU PERMIS
COMPAGNIE D'ASSURANCE N° D'ASSURANCE

CONCESSION YAMAHA

STAGE DE PERFECTIONNEMENT NIVEAU 1

Je participe au stage du **14 juin 2014**..... sur le circuit de **Montlhéry**

TARIF DU STAGE **150 € TTC**

Je loue une moto : DIVERSION XJ6 OUI NON

TARIF LOCATION DE LA MOTO (nombre limité) + chèque de caution 2 500 €.....**€ TTC**

Je loue une combinaison / dorsale : OUI, Taille en cm : Poids : Kg : NON
TAILLE BLOUSON : S M L XL 2XL 3XL

TARIF LOCATION DE COMBINAISON (nombre limité) + chèque de caution 650 €.....**€ TTC**

Je viendrais accompagné : OUI NON
NOM : Prénom :
NOM : Prénom :

TOTAL DU STAGE**€ TTC**
(Règlement à effectuer à l'inscription + chèque option + chèque caution, à l'ordre de Monneret Formation)

EASYMONNERET

- Numéro 1 de la formation 2 roues en France -

POUR COMMANDER VOTRE DVD PHOTOS

Lors des stages de roulage et de perfectionnement, Richard Pinot immortalisera les moments phares : **briefing, roulage, positions, portrait, photo de groupe, passage et démonstration des instructeurs...** **A la fin de chaque journée, vous aurez la possibilité de repartir avec une clé USB personnalisée comportant les photos de vos plus belles actions.**

Prix (par pilote) : 40 euros payant par chèque ou espèces uniquement lors du stage. Possibilité de régler directement lors de votre inscription
Auprès de Dalila à l'agence de Boulogne, ou en envoyant votre règlement par poste à l'attention de Richard Pinot à l'adresse suivante :

Studio photographique Professionnel LIPSFOTO
48/50 rue de Sèvres – 92100 Boulogne-Billancourt.

Pour toutes questions vous pouvez me contacter au :
01 77 18 00 58 / 06 14 93 92 16
contact@lipsfoto.com

« J'ai pris acte du fait que je pratiquerai les exercices et suivrai les conseils de pilotage à mes risques et périls, sous ma propre responsabilité, et je renonce à tout recours tant à l'encontre de l'école Monneret, qu'aux instructeurs et autres personnes rattachées à l'organisation ou à l'encadrement du stage de perfectionnement ou pilotage. Je certifie par ailleurs être en possession du permis de conduire moto, être couvert par une police d'assurance en cours de validité, et je m'engage à respecter strictement les règles de discipline et de sécurité imposées aux stagiaires. »

« J'atteste également de l'utilisation, lors du stage, d'une machine équipée d'un échappement d'origine. »

ATTENTION: Tout stage non décommandé 15 jours à l'avance ne pourra être reporté. Au-delà de ce délai, le stage sera considéré comme du. Les stages sont non remboursables.

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT INDIVIDUEL ACCIDENTS
N° 4283315404 (stage de perfectionnement sur piste)

Souscrit par la Société MONNERET FORMATION – 7 route de la Reine – 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT au profit de ses élèves, par l'intermédiaire du cabinet CHRETIENNE LAGUES
(Agent Général d'Assurance n° ORIAS 09052615) – 7 Bd Hostachy – 78290 CROISSY SUR SEINE
auprès d'AXA France IARD – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex

Je soussigné demande à bénéficier des garanties du contrat référencé ci-dessus et déclare être en parfaite santé et ne pas être atteint d'une infirmité permanente.

ADHERENT : NOM Prénom

Adresse

ASSURE :

NOM : Prénom : Age : ans

JOURNEE DU :

BENEFICIAIRE DU CAPITAL DECES :

NOM : Prénom : Adresse :

INDEMNITES GARANTIES :

Décès	8.000 euros
Invalidité Permanente totale ou partielle (franchise relative 15%)	40.000 euros au maximum
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation (payable à partir du 4 ^{ème} jour, pendant 90 jours au maximum)	30 euros
Frais de traitement	800 euros au maximum

COTISATION : 25 euros TTC.

La cotisation doit être réglée par chèque à l'ordre d'AXA France IARD et adressée au cabinet CHRETIENNE LAGUES (Agent Général d'Assurance) – 7 Bd Hostachy – 78290 CROISSY SUR SEINE.

DUREE DE LA GARANTIE :

La garantie s'exerce pendant toute la durée du stage de perfectionnement. Elle prend effet à la date indiquée sur le bulletin d'adhésion (sous réserve du paiement de la cotisation) et cesse à la fin du stage.

Je déclare :

Certifier exacts les renseignements indiqués sur la demande d'adhésion comme sur le certificat médical et être informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues à l'article L.113-8 du Code des Assurances.

Accepter toutes les clauses et conditions du contrat en référence dont il reconnaît avoir pris connaissance.

BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT INDIVIDUEL ACCIDENTS
N° 4283315404 (stage de perfectionnement sur piste)

Souscrit par la Société MONNERET FORMATION – 7 route de la Reine – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT au profit de ses élèves, par l'intermédiaire du cabinet CHRETIENNE LAGUES (Agent Général d'Assurance n° ORIAS 09052615) – 7 Bd Hostachy – 78290 CROISSY SUR SEINE auprès d'AXA France IARD – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex

"Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :
. Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des Conditions Particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

. Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur, responsable du traitement, tant en France qu'au Maroc, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés. . Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.

. Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA Service Information Clients 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

. Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus."

Signature du bénéficiaire ou de son représentant

Fait A LE

Axa France IARD : Société anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. – AXA
Assurances IARD Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers – Siren 775 699 309 – Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre cedex – **Juridica** : Société anonyme au capital de 8 377 174,03 € - 572 079 150 RCS Versailles – Siège social : 1, place Victorien SARDOU – 78160 Marly le Roi – **Entreprises régies par le code des assurances.**

DECLARATION DE L'ELEVE MOTARD

RECONNAISSANCE D'INFORMATION

Je, soussigné(e) Mr - Mme - Melle.....

Né(e) le.....

Élève candidat au stage de perfectionnement :

Certifie avoir reçu de l'École MONNERET toute information nécessaire à mon appréciation des conditions de formation et d'assurance pendant la journée de stage de perfectionnement.

Aussi, j'accepte cette formation, et notamment de manœuvrer et de piloter la moto seul(e) sans moniteur derrière moi, avec les risques et périls inhérents à ce type d'engin.

J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance « AXA Individuel Accidents » dans le but d'obtenir des indemnités en cas d'accident corporel, pour la somme de : ***28 € TTC**.

***(25 euros : adhésion au contrat « Individuel Accidents » et 3 euros de frais de dossier).**

Que je souscris

Que je refuse (*)

(*) J'affirme être parfaitement assuré par ailleurs sans faire la confusion avec une assurance de responsabilité civile ou mutuelle.

En tout état de cause, cette présente déclaration ne m'interdit pas d'exercer un recours envers tout tiers responsable d'un préjudice dont je serais la victime.

Fait à

la signature obligatoire